



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 18419

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le rôle des conseillers d'orientation-psychologues. En effet, ces personnels remplissent un rôle d'écoute et d'information important auprès des familles et des élèves. Néanmoins, en raison d'attentes de plus en plus fortes de la part de ces derniers, de la précarisation familiale et du manque d'effectifs, les conseillers d'orientation-psychologues ont de plus en plus de difficultés à remplir leur mission. Il lui demande donc quelles dispositions elle entend prendre afin de répondre aux attentes, tant de ces personnels que des familles.

Texte de la réponse

Le corps de conseillers d'orientation-psychologues devrait connaître, dans les années à venir, un nombre important de départs à la retraite. C'est pourquoi, afin d'anticiper cette évolution, le volume de postes offerts aux concours est passé de cent places à la session 1996 à cent trente-deux en 1997, puis cent quatre-vingt-cinq à la session 1998. Un effort particulier de recrutement par la voie interne a été effectué puisque soixante-quinze postes sont ouverts au concours externe de conseillers d'orientation-psychologues en 1998, contre cinquante lors de la précédente session. Cette augmentation de 50 % des recrutements traduit l'intention portée par le ministre à l'orientation des élèves de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur. Plus généralement, la situation des effectifs des conseillers d'orientation-psychologues (COP) affectés dans les centres d'information et d'orientation (CIO) doit être appréciée par rapport à celle de l'ensemble des membres de l'équipe éducative. En application de la loi du 10 juillet 1989, une véritable éducation à l'orientation a été mise en oeuvre dans les établissements secondaires. Organisée sous la responsabilité du chef d'établissement, cette éducation à l'orientation implique tous les membres de l'équipe éducative. Les COP, conseillers techniques des chefs d'établissement, interviennent directement auprès des élèves lorsque leurs compétences spécifiques sont requises. Au reste, trente emplois de COP ont été créés ces dernières années. De plus, la priorité à l'éducation indiquée par le Premier ministre s'est concrétisée par les mesures énumérées ci-après, qui constituent une réponse énergique au besoin de l'amélioration du service public de l'éducation. Le réemploi de tous les maîtres auxiliaires à la rentrée 1998 permet de renforcer et enrichir la mission éducative (participation à des activités de soutien, suivi individualisé des élèves, aide au travail personnel) et contribue à l'amélioration sensible de l'encadrement de certains établissements. La mise en oeuvre du nouveau programme gouvernemental d'emplois des jeunes a permis de recruter 40 000 aides éducateurs dans les premier et second degrés, 20 000 nouveaux recrutements devant être effectués à la rentrée 1998. Ces nouveaux personnels participent, en particulier, à l'encadrement, à la surveillance et à la médiation scolaire tout en répondant aux besoins définis par l'équipe éducative de chaque établissement. Enfin, dans un contexte de baisse démographique continue, les contraintes budgétaires ne permettent guère de créer directement plus d'emplois de conseillers d'orientation-psychologues. Mais l'ensemble de ces mesures qui renforcent les capacités d'encadrement des élèves contribuent à répondre à la demande des élèves et de leurs familles en matière d'orientation, d'information et d'entretiens visant un suivi psychologique personnalisé.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cug](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18419

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4534

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6419